

ÉLÉMENTS DE CALCULS

Veillez remplir la grille des salaires figurant ci-dessous :

MOIS	SALAIRE BRUT	SALAIRE NET	SALAIRE BRUT RECONSTITUÉ	SALAIRE NET RECONSTITUÉ
Salaire du mois N - 1 (mois précédent l'arrêt)	€	€	€	€
Salaire du mois N - 2	€	€	€	€
Salaire du mois N - 3	€	€	€	€
Salaire du mois N - 4	€	€	€	€
Salaire du mois N - 5	€	€	€	€
Salaire du mois N - 6	€	€	€	€
Salaire du mois N - 7	€	€	€	€
Salaire du mois N - 8	€	€	€	€
Salaire du mois N - 9	€	€	€	€
Salaire du mois N - 10	€	€	€	€
Salaire du mois N - 11	€	€	€	€
Salaire du mois N - 12	€	€	€	€
Salaire du mois N - 13	€	€	€	€
Salaire du mois N - 14	€	€	€	€
TOTAL	€	€	€	€

SALAIRE DE RÉFÉRENCE - Le salaire mensuel moyen brut, plafonné à la tranche B, perçu au cours des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail, primes incluses.

Veillez préciser les taux de charges salariales hors CSG-RDS :

Sur la tranche A : , % - Sur la tranche B : , % - Sur salaire total : , %

Important - Tout dossier incomplet sera retourné pour complément de pièces ou de renseignement.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Dans tous les cas

- Demande de prestations complétée et signée.
- Copie d'une pièce d'identité du salarié.
- Copie de votre bulletin de salaire du mois de votre invalidité.
- Copie du bulletin de salaire du mois d'arrêt de travail à l'origine de votre mise en invalidité.
- Copies des bulletins de salaire des 14 mois précédant la mise en invalidité.
- Notification d'attribution définitive du montant de pension d'invalidité délivrée par le régime de base indiquant la catégorie et le montant versé.
- Décomptes de paiement de la rente invalidité du régime de base.
- Décomptes de paiement des indemnités journalières versées par le régime de base depuis le début de l'arrêt, si ce dernier n'a jamais été indemnisé par AG2R LA MONDIALE
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du salarié.
- Avis d'imposition du salarié sur les revenus N - 2.
- Selon la situation :
 - Tout document justifiant de ressources complémentaires (bulletins de salaire, attestation du Pôle emploi, attestation de paiement d'autres caisses de prévoyance, indemnités journalières).
 - Attestation sur l'honneur du salarié précisant qu'il ne perçoit pas d'autres ressources que sa rente de régime de base.

En cas de rupture du contrat de travail

- Photocopie du certificat de travail du salarié.

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandés.

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Fait à _____ le

Cachet et signature **obligatoires** de l'employeur

LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES AU TITRE DE LA GESTION DE VOTRE CONTRAT PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR DES TRAITEMENTS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE AFIN DE PRÉVENIR, DE DÉTECTER OU DE GÉRER LES OPÉRATIONS, ACTES, OU OMISSIONS À RISQUE, ET POUVANT CONDUIRE À L'INSCRIPTION SUR UNE LISTE DE PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE DE FRAUDE.

LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE PAR AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE. CONFORMÉMENT À LA LOI DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE, LES PERSONNES CONCERNÉES PAR CE TRAITEMENT BÉNÉFICIENT D'UN DROIT D'ACCÈS, D'INTERROGATION, DE RECTIFICATION ET D'OPPOSITION SUR LES DONNÉES QUI LES CONCERNENT, SUR SIMPLE COURRIER ADRESSÉ À AG2R LA MONDIALE, DIRECTION DES RISQUES - CONFORMITÉ, 104-110 BD HAUSSMANN, 75379 PARIS CEDEX 08.